



RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

ADJOINT OU ADJOINTE A DIRECTION DU CENTRE DE SEJOUR SNU, CONSEILLER OU CONSEILLERE ENCADREMENT

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant X

Poste susceptible d'être vacant

Création

Le service national universel (SNU) est un dispositif porté par l'Etat, qui peut être mis en œuvre sur les territoires par des partenaires associatifs. **Il s'adresse aux filles et aux garçons âgés de 15 à 17 ans.** Il est construit comme un projet d'émancipation et d'engagement des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire, pour rendre les jeunes acteurs de leur citoyenneté. Il vise à **renforcer la cohésion nationale et territoriale, développer une culture de l'engagement et à accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.** Le séjour de cohésion constitue la première étape du SNU, avant la réalisation d'une mission d'intérêt général, puis une expérience d'engagement à plus long terme.

En 2023, plus de 40000 jeunes en France, 35000 dont 1800 en région Centre Val de Loire ont vécu l'expérience marquante des séjours de cohésion. Cette année 2024 voit le nombre de séjours prévus augmenter sensiblement; deux types de séjours vont s'alterner : les séjours SNU hors temps scolaire (HTS), ouverts aux jeunes inscrits individuellement, et les séjours SNU "classes et lycées engagés" (CLE) ouverts aux jeunes scolarisés dans un établissement et/ou une classe labellisés "CLE".

Pour en savoir plus sur le SNU : <https://www.snu.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur les "CLE" : <https://www.education.gouv.fr/un-label-classes-engagees-pour-favoriser-l-engagement-378584>

Date souhaitable de prise de fonction : la prise de poste commence plusieurs jours avant l'ouverture du séjour pour la conception et la préparation du projet pédagogique et du programme d'activités, et se termine quelques jours après la fin du séjour pour partager un retour d'expérience et garantir le convoyage et le rangement.

Une journée de formation nationale obligatoire en amont du séjour est également à prévoir.

Les durées exactes des contrats éducatifs pourront s'adapter à la volumétrie et aux spécificités locales des sites de séjours.

Date des Séjours de cohésion :

1. du 12 Février au 24 Février 2024 (Volontaires individuels franciliens de la zone C);
2. du 26 Février au 9 Mars 2024 (Volontaires individuels)
3. du 11 Mars au 23 Mars 2024 (CLE)
4. du 25 Mars au 6 Avril 2024 (CLE)
5. du 08 Avril au 20 Avril 2024 (Volontaires individuels franciliens de la zone C) ;
6. du 22 Avril au 4 Mai 2024 (CLE)
7. du 13 Mai au 25 Mai 2024 (CLE)
8. du 3 Juin au 14 juin 2024 (Publics mixés : CLE et volontaires individuels)

9. du 17 Juin au 28 Juin 2024 (Publics mixés : CLE et volontaires individuels)
10. du 3 Juillet au 15 Juillet 2024 (Volontaires individuels)

Pour connaître la répartition des centres de séjours dans les départements, **s'adresser aux contacts précisés au paragraphe 5.**

RATTACHEMENT :

Dans chaque département : Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) / service de la jeunesse, de l'engagement, et du sport (SDJES), ou un délégataire associatif

1 - LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER :

POUR UN CENTRE INDICATIF DE 182 VOLONTAIRES : 3 MEMBRE DE L'EQUIPE DE SOUTIEN, 5 CADRES DE COMPAGNIE, 15 TUTEURS

DESCRIPTION DU CONTEXTE :

Le service national universel (SNU) est un projet de société qui a pour finalités de :

- Affirmer les valeurs de la République pour renforcer la cohésion sociale et nationale
- Susciter une culture de l'engagement
- Prendre conscience des grands enjeux sociaux et sociétaux

Le SNU est ouvert sur la base du volontariat aux jeunes de 15 à 17 ans. Il comprend un séjour de cohésion d'une durée de douze jours suivi d'une mission d'intérêt général, de douze jours également, pouvant être effectuée dans des associations, des collectivités locales, des institutions ou des organismes publics ainsi que des corps en uniforme.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE :

- Pour un centre de séjour d'une capacité supérieure ou égale à 182 volontaires (13 maisonnées), l'encadrement est constitué de :
 - 1 chef de centre F/H
 - 2 adjoints au chef de centre F/H
 - 3 cadres spécialisés F/H
 - autant de cadres de compagnie et de tuteurs et tutrices nécessaires en respectant, les volumétries des maisonnées et des compagnies

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

L'adjoint ou adjointe encadrement seconde la direction du centre (avec l'adjoint ou adjointe à l'éducation) dans quatre domaines principaux :

1. En matière de management de l'encadrement, l'adjoint ou l'adjointe encadrement :

- Aide En amont du séjour, au recrutement des cadres de contact et s'assure de la réalisation préalable du contrôle d'honorabilité.
- Dirige l'action des cadres du niveau intermédiaire et les tuteurs et tutrices de maisonnée en vue d'un déroulement harmonieux du séjour.
- Appuie le chef de centre, par son exemple et sa présence, dans la mise en œuvre d'une politique éducative alliant exigence et écoute des volontaires.
- Guide et accompagne les cadres des compagnies dans leur rôle d'éducateurs.

2. En matière de discipline générale, l'adjoint ou l'adjointe encadrement :

- S'assure de la bonne exécution du règlement de service intérieur et de la discipline générale du centre pendant tout le séjour.
- Contribue à l'éducation à la citoyenneté et à l'apprentissage des règles de vie commune.

- Apporte une vigilance particulière à tout ce qui touche à la mixité et à l'inclusion.
 - Conseille les cadres de contact pour prévenir et gérer les conflits.
 - S'assure de l'assiduité de tous les volontaires à toutes les activités.
- 3. En matière de démocratie interne et le développement d'un vivre ensemble harmonieux, l'adjoint ou l'adjointe encadrement :**
- Organise la mise en pratique, dans la gestion et la vie quotidienne du centre, de tout ce qui relève de la cohésion de groupe, de la solidarité, de l'engagement et du vivre ensemble.
 - S'assure du bon déroulement des moments de démocratie interne et en fait le bilan tout au long du stage. Dans ce cadre, il veille à faire vivre l'engagement des jeunes au quotidien.
 - Met en place et pilote l'ensemble des mesures qui contribuent à l'intégration des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers.
- 4. En charge de la sécurité générale, l'adjoint ou l'adjointe :**
- Initie et pilote les relations avec les forces locales de sécurité et les services hospitaliers et de secours.
 - Organise le service des cadres des maisonnées et des compagnies, de jour comme de nuit.
 - Organise et pilote les relations de l'encadrement avec les familles des volontaires.
 - Organise les rassemblements quotidiens de lever des couleurs et la cérémonie de clôture du séjour.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

Les services départementaux de la Jeunesse de l'Engagement et du Sport (au sein des Directions des Services Départementaux de l'éducation Nationale (DSDEN) D'autres services de l'Etat (ARS, Préfecture...)	Les collectivités territoriales	Les associations Les familles des jeunes
---	---------------------------------	---

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

2 - LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES :

Connaissance des dispositifs d'éducation et de formation
Systèmes d'aide aux enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers
Psychologie et sociologie des adolescents
Méthode de gestion d'un conflit
Connaissance des administrations déconcentrées et de leur organisation
Connaissance des procédures administratives et financières

COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES

Préoccupation permanente de la sécurité absolue des volontaires
Sens des relations humaines
Sens de l'organisation
Expérience de formation et/ou d'encadrement
Capacité au leadership et maîtrise de soi
Autorité et rayonnement
Capacité à animer et fédérer des équipes
Sens de l'initiative et réactivité
Une expérience d'encadrement dans les armées ou dans un établissement éducatif des armées
Disponibilité totale pendant le séjour

3 - CONDITIONS D'EXERCICE

Rémunération et cadre d'emploi : en fonction de la situation statutaire

Poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités, etc.

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration :

- **Indemnité** par décret n° 2022-343 du 10 Mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

Personnels sous Contrat d'Engagement Éducatif

- Salaire brut journalier indicatif 114,90 € (hors indemnité congé payé)
- 1 journée hebdomadaire de repos durant le séjour,
- 4 jours de repos compensateur

Conditions particulières d'exercice : Astreinte de nuit et logement sur site, Uniforme SNU obligatoire lors du séjour, hébergement et pension complète fournie durant le séjour

Le nombre de jours travaillés par une personne titulaire d'un contrat d'engagement éducatif ne peut excéder un plafond de quatre-vingts jours, apprécié sur chaque période de douze mois consécutifs.

Personnels en CDD :

Selon conventions et réglementations spécifiques de l'employeur concerné.

Déplacements à prévoir - Permis B nécessaire

Les postes d'adjoint-conseiller éducatif ou encadrement sont susceptibles d'être redéfinis en fonction du nombre de volontaires accueillis.

4 – MODALITES DE CANDIDATURE

Déposer CV et lettre de motivation par mail, dans le/les départements où vous souhaitez exercer, avant le 31 Décembre 2023

- Pour les séjours de cohésion dans le Cher : sdjes18@ac-orleans-tours.fr
- Pour les séjours de cohésion en Eure-et-Loir : snu28@ac-orleans-tours.fr
- Pour les séjours de cohésion dans l'Indre : ce.snu36@ac-orleans-tours.fr
- Pour les séjours de cohésion dans l'Indre-et-Loire : snu37@ac-orleans-tours.fr
- Pour les séjours de cohésion dans le Loir-et-Cher : ce.sdjes41@ac-orleans-tours.fr
- Pour les séjours de cohésion dans le Loiret : js-snu@ac-orleans-tours.fr